

SEANCE DU MARDI 16 FEVRIER 2021

Date de Convocation :
10 février 2021

Nombre de Conseillers
en exercice :
82

Nombre de Conseillers
présents :
72

Nombre de pouvoirs
2

Nombre de Conseillers
votants :
74

Voix pour : 74

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous Préfecture le :

22 FEV. 2021

Et publication ou notification
du :

23 FEV. 2021

Le mardi seize février deux mil vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire ARGENTAN INTERCOM s'est réuni en séance publique au hall du champ de foire d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Président d'Argentan Intercom.

Etaient présents en tant que titulaires

LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ECOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, ALENNE-LEDENTU Nathalie, *6^{ème} vice-présidente*, BELLANGER Patrick, *7^{ème} vice-président*, GAYON Sylvie, *8^{ème} vice-présidente*, MENEREUL Jean-Louis, *9^{ème} vice-président*, CHOQUET Brigitte, *10^{ème} vice-présidente*, ALLIGNÉ Christophe, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BOSCHER Isabelle, BOURDELAS Karine, BUON Michel, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRENEHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LECAT Christophe, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELCHIORRI Catherine, MELOT Michel, MESSENGER Brigitte, MICHEL Clothilde, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice.

Excusés : BARDIN Franck, DELABASLE Stanislas qui a donné pouvoir à COUANON Thierry, DUPONT Laure qui a donné pouvoir à BENOIST Danièle, LECERF Lionel, SAUSSAIS Delphine, De VIGNERAL Guillaume.

Absents : CHRISTOPHE Hubert, DROUET Nicolas, GODET Frédéric, HOULLIER Karim.

D2021-21 URB

OBJET : PLU DE TRUN : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le PLU de Trun a été approuvé par délibération du conseil municipal le 13/12/2013.

Argentan Intercom souhaite procéder à la première modification simplifiée du PLU de la commune afin faciliter l'urbanisation de la zone d'activité de Trun.

Cette modification simplifiée a pour objet de permettre notamment l'installation des activités de commerces et de services dans les périmètres de risque 3 et 4 définis autour de l'entreprise Lepicard. Il s'agit d'intégrer des dispositions plus prescriptives dans le règlement pour ces nouvelles constructions.

Ces dispositions visent à renforcer la résistance des futures constructions en cas d'évènement accidentel afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ainsi, il est proposé d'organiser les modalités de concertation de la façon suivante :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée pendant un mois, du 30/03/2021 au 30/04/2021 inclus en mairie de Trun et au siège d'Argentan Intercom, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Mise en ligne du dossier sur le site internet d'Argentan Intercom pendant la période concernée.

Le public pourra également formuler ses observations, pendant la mise à disposition :

- Sur les registres joints aux dossiers à la mairie de Trun et au siège d'Argentan Intercom,
- En les adressant à Monsieur le Président d'Argentan Intercom à l'adresse suivante : Argentan Intercom, 21 route de Sées, BP90220, 61205 ARGENTAN cedex,
- Par voie électronique à l'adresse : plutrun@argentan-intercom.fr

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-31, L153-36 et suivants, L153-41 et L153-45 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Trun approuvé le 13/12/2013 ;

Considérant l'article L153-45 du code de l'urbanisme qui dispose qu'une procédure de modification selon une procédure simplifiée doit être engagée pour modifier le règlement du PLU ;

Considérant l'article L153-47 du code de l'urbanisme qui dispose que le conseil communautaire doit préciser par délibération les modalités de mise à disposition du public du projet ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DECIDE :**

Article 1 :

D'approuver les modalités de mise à disposition du public, énoncées précédemment, relatives à la première modification simplifiée du PLU de Trun

Article 2 :

De préciser que les présentes modalités de mise à disposition du public seront portées à la connaissance du public au moins 8 (huit) jours avant le début de la mise à disposition

Article 3 :

D'informer qu'à l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au conseil communautaire, qui en délibérera et adaptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public

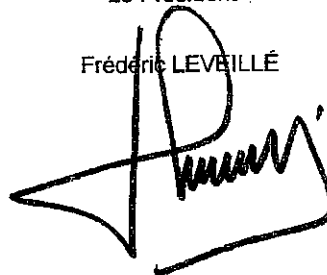
Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Frédéric LEVEILLÉ



Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20210216-D2021-21-URB-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Acte à classer**D2021-21URB**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-22T16-18-32.00 (MI228530250)**Identifiant unique de l'acte :** 061-200068450-20210216-D2021-21URB-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** PLU DE TRUN MODIFICATION SIMPLIFIE N 1 - MODIFICATION DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**Date de décision :** 16/02/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols**Acte :** [D2021-21 URB.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/02/21 à 16:18

Par **DRUET Sophie****Transmis**

Date 22/02/21 à 16:18

Par **DRUET Sophie****Accusé de réception**

Date 22/02/21 à 16:25

